

Chapitre 10 La cohabitation

Les Français n'ont rien contre les conséquences institutionnelles de leurs choix électoraux, en l'occurrence ce mode de gouvernement particulier appelé cohabitation. Tout se passe en fait comme si les électeurs avaient exprimé leur hostilité à l'égard du fait qu'un parti accapare seul le pouvoir.

La cohabitation n'est pas contraire à l'esprit originel de la Constitution voulue par le Général de Gaulle : le gouvernement conduit les affaires politiques courantes, tandis que les grandes décisions demeurent du ressort du président, dans son double rôle d'arbitre et de gardien des institutions. Cependant, la pratique de la Constitution a conduit à une certaine dérive. (...)

François Mitterrand s'est mêlé avec énergie de toutes les questions de politique intérieure. Au cours de ses deux premières années à l'Élysée, Jacques Chirac s'est aussi comporté en super-chef de gouvernement, reléguant la fonction de Premier ministre à celle d'un commis. C'est ce qui va désormais nécessairement changer.

Car la troisième cohabitation de la V^e République se distingue sur plusieurs points. Les deux précédentes avaient pour caractéristique de préluder à une campagne présidentielle, censée aboutir deux ans plus tard. Cela ne pourra pas se reproduire cette fois-ci parce que le président a encore cinq ans devant lui.

D'après G. Nonnenmacher (journaliste allemand), *Courrier international*, 5-11 juin 1997.

1. Comment le journaliste allemand perçoit-il la cohabitation du point de vue des Français ?

.....
.....
.....

2. Quels problèmes la cohabitation pose-t-elle dans la vie politique française ?

.....
.....
.....

3. Comment s'établit la répartition des pouvoirs entre le Président et le Premier ministre ?

.....
.....
.....

4. Quelle est l'originalité de la cohabitation qui débute en 1997 ?

.....
.....
.....